

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

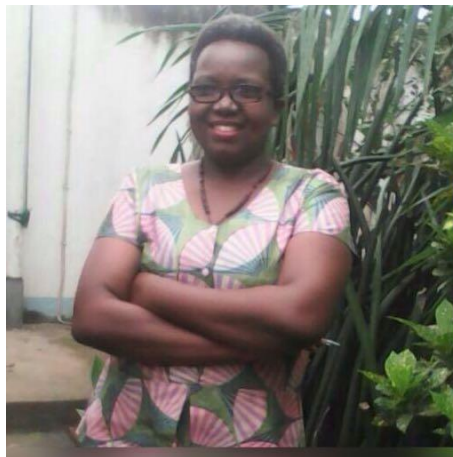
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°219 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 15 au 21 juin 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 21 juin 2020, au moins 558 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

0. INTRODUCTION 4

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME 5

I.1. VIOLATION DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS 5

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES..... 5

I. 3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS 6

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS 6

I.5. VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE..... 7

I.6. DE LA GESTION DE LA PANDEMIE DU COVID-19..... 8

II. FAITS SECURITAIRES 8

III. CONCLUSION..... 10

SIGLES ET ABREVIATIONS

AT	: <i>Agent de Transmission</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CECI	: <i>Commission Electorale Communale Indépendante</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Front pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
CNTB	: <i>Commission Nationale de Terres et autres Biens</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPC	: <i>Officier de Police Chef</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
PJ	: <i>Police Judiciaire</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 3 personnes tuées dont 1 retrouvée cadavre, une personne enlevée, 3 victimes de VSBG, 2 torturées et 7 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 1 femme et 2 mineurs arrêtés arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains. Les membres du parti CNL ont été victimes de torture, d'enlèvement et d'arrestation arbitraire dans ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire qui sont observés dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. VIOLATION DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS

Un militaire tué en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 21 juin 2020, vers 22 heures, sur la 9^{ème} transversale, sur la colline Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke, Nazaire Mpfayokurera, militaire du camp bataillon de Cibitoke, a été fusillé par Diomède Irinubushobozi, policier du commissariat de police de Cibitoke. Selon des sources sur place, ce policier accompagné par d'autres policiers en patrouille sont arrivés dans un bistrot appartenant à cette victime et l'un d'eux a commandé une bière. Selon les mêmes sources, le propriétaire du bistrot a voulu savoir pourquoi ces policiers tabassaient son client et Diomède l'a fusillé à bout portant 7 balles au niveau de la tête.

Un élève tué en commune et province Bururi

En date du 20 juin 2020, dans la localité de Nema, colline Burarana, zone Muzenga, commune et province Bururi, un policier a tiré à bout portant sur Méthode Nzeyimana, élève au lycée communal de Gahama. Selon des sources sur place, cet élève a succombé à ses blessures, en date du 21 juin 2020. Selon les mêmes sources, ce policier a été arrêté et a été détenu au cachot de la police à Bururi. Le mobile de ce meurtre reste inconnu.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 20 juin 2020, vers le soir, sur la colline et commune Bukinanyana, province Cibitoke, un corps sans vie de Denis Bizimungu, âgé de 60 ans, a été retrouvé dans sa maison. Selon des sources sur place, la victime était enfermée dans sa chambre et avait des blessures au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, la victime avait vendu sa parcelle, en date du 17 juin 2020. Le commissaire communal de la police à Bukinanyana, OPC2 Oscar Conayisavye et l'administrateur de la commune Bukinanyana, Bosco Hategekimana ont affirmé cette information et précisent que les enquêtes sont en cours. La victime a été enterrée le même jour sur l'ordre de Bosco Hategekimana, administrateur communal.

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne enlevée en commune et province Ngozi

En date du 21 juin 2020, vers 19 heures, au quartier Gabiro, commune et province Ngozi, Anicet Ndayishimiye, membre du parti CNL, agent de la société de gardiennage « Top Security », a été enlevé par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, vers 18 heures, Anicet a récupéré la clé du portail de son poste d'attache et se préparait à commencer son travail au centre « Giriteka ». Il a répondu à un appel téléphonique et a dit à ses collègues qu'il allait voir son interlocuteur non loin de son poste d'attache et n'est plus revenu. Selon les mêmes sources, du sang a par la suite été vu un peu partout sur la route pavée se trouvant dans les environs du poste d'attache de la victime. Les mêmes sources ajoutent

que Philbert, collègue de la victime à ce poste d'attache, a été arrêté le même jour par la police puis conduit au cachot de la PJ Ngozi pour des raisons d'enquête.

I. 3. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS

Un membre du parti CNL torturé en commune Gahombo, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juin 2020 indique qu'en date du 13 juin 2020, sur la colline Businde, commune Gahombo, province Kayanza, Anicet Nizigiyimana, membre du parti CNL a été tabassé et blessé au niveau de la tête par Emmanuel Barampama, chef collinaire lorsqu'il rentrait à la maison en revenant d'un bistrot. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir enseigné l'idéologie du parti CNL lors du triple scrutin du 20 mai 2020. Selon les mêmes sources, elle est allée porter plainte auprès de Jacqueline Ruragoka, administrateur communal et la réponse a été que « Ibipinga barabipingura » ce qui se traduit « les opposants sont à éliminer ». L'affaire a été classée sans suite et Anicet a été soigné au CDS Kibaribari de la commune Gatara.

Un membre du parti CNL torturé en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 juin 2020 indique qu'en date du 11 juin 2020, sur la colline Rukamba, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Léonce, enseignant, membre du CNL, habitant la même colline a été tabassé par des Imbonerakure l'accusant d'avoir dit des mots blessant après le décès du Président. Selon des sources sur place, la victime a été incarcérée au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi.

I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE ET DES POLICIERS

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juin 2020 indique qu'en date du 9 juin 2020, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Bosco Habonimana, coiffeur, âgé de 25 ans et Fabien Nkurikiye, cultivateur, âgé de 35 ans, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés par un agent du SNR et embarqués à bord d'un véhicule du service du SNR à Kayanza sur injonction de Dévotte Nduwimana, administrateur communal. Selon des sources sur place, dans l'après-midi du 8 juin 2020, après l'annonce de la mort du Président Pierre Nkurunziza, Fabien Nkurikiye a demandé une somme de 200 fbu à Bosco pour s'acheter une bouteille de vin de banane en disant « Nyongerereza ninywere agacupa numvise ngo wa mugabo yatuvuyeko » ce qui se traduit « ajoute moi une somme de 200 fbu pour que j'aie prendre une bière, le Président nous a quitté. » Les Imbonerakure qui étaient sur place ont accusé Bosco et Fabien de célébrer la mort du Président. Selon les mêmes sources, ces membres du parti CNL ont été détenus au cachot du commissariat de la police à Kayanza.

Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 juin 2020 indique qu'en date du 14 juin 2020, vers 16 heures, dans un bistrot du quartier Magarama, commune et province Gitega, un prénommé Jules,

membre du parti CNL a été arrêté par des imbonerakure de Magarama et de Zege sur l'ordre d'un agent du SNR du nom de Salvator de la colline Zege. Il a été incarcéré au cachot du commissariat de police à Gitega.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Ntakangwa, province Bujumbura Mairie

En date du 15 juin 2020, dans le quartier Mubone, zone Buterere, Bujumbura Mairie, Léandre Nshimirimana, membre du parti CNL a été arrêté par des Imbonerakure dont Boné, Malefu, Joël et Samson Mutima accompagnés par des policiers. Selon des sources sur place, il a été embarqué à bord d'un véhicule aux vitres teintées immatriculé D 3983 A appartenant à Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu, agent du SNR. Selon les mêmes sources, tout a commencé dans la soirée du 14 juin lorsque Léandre Nshimirimana s'est disputé avec des Imbonerakure dans un bistrot situé dans la localité dite Kw'isamariro. Il a été conduit dans l'un des cachots du SNR Bujumbura Mairie par un policier prénommé Eric, chauffeur de cet agent du SNR.

Trois personnes arrêtées en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 20 juin 2020, sur la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, Concessa Nzeyimana, âgée de 72 ans, membre du parti CNL et ses deux petits enfants orphelins ont été arrêtés par la police sur l'ordre de Zachée Misago, administrateur de la commune Kayogoro, récemment élu député. Selon des sources sur place, son arrestation a été supervisée par Gervais Habonimana, chef de zone Gatabo. Selon les mêmes sources, Concessa a été accusée de diffuser de fausses informations contre l'autorité communale et de rébellion contre cette dernière après avoir été auditionnée par un OPJ. Ils ont été détenus au cachot du commissariat communal à Kayogoro.

En date du 21 juin 2020, vers 16 heures, Concessa Nzeyimana et ses deux petits enfants ont été libérés. Leur libération a été conditionnée par un écrit attestant qu'elle est l'auteur de la destruction de sa propre maison.

1.5. VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Deux fillettes violées en commune Bukinanyana, province Cibitoke

En date du 19 juin 2020, sur la colline Butara, commune Bukinanyana, province Cibitoke, A.N, âgée de 14 ans et J.K, âgée de 15 ans, toutes élèves de la 7^{ème} année à l'ECOFO Butara, ont été violées par Jean Ndinzeshi et Claude Nsabimana, tous commerçants et membres du parti CNDD-FDD, résidants sur cette colline. Selon des sources sur place, les victimes ont été violées dans la maison de Claude Nsabimana et ont été appréhendés en flagrant délit par des habitants de la localité. Selon les mêmes sources, les victimes ont été transférées à une structure sanitaire proche de cette commune. Les auteurs présumés n'ont pas été inquiétés.

Une femme violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 juin 2020 indique que le soir du 29 mars 2020, sur la colline Nyaburondwe, commune Butaganzwa, province Ruyigi, E.S a été violée par des

Imbonerakure dont Térance Ndayikeza, chef de ces Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, la victime a porté plainte auprès de l'OPJ mais ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

I.6. DE LA GESTION DE LA PANDEMIE DU COVID-19

De la pandémie du covid-19 à l'hôpital de Cibitoke, province Cibitoke

En date du 21 juin 2020, le Gouverneur de la province de Cibitoke, Joseph Iteriteka, a interdit de diffuser cette information sans l'autorisation du Ministère de la Santé Publique après que trois personnes aient été suspectées d'avoir la pandémie du COVID-19 à l'hôpital de Cibitoke, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces suspects ont été évacués vers les hôpitaux de Bujumbura Mairie et leurs familles ont été mises en confinement le même jour.

II. FAITS SECURITAIRES

Deux membres du parti CNL malmenés en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 15 juin 2020 indique qu'en date du 9 juin 2020, sur la colline Mwoya, zone et commune Buhiga, province Karuzi, un prénommé Jean Marie et un nommé Bizimana, tous membres du parti CNL ont quitté leurs domiciles et se sont réfugiés dans la province de Muyinga. Selon des sources sur place, des Imbonerakure de cette colline dont Niyonkuru surnommé Star, Issa Nizigiyimana, Jean Marie alias Fayida, Sayidi alias Makara et Sadoscar avaient l'habitude de les malmenés et de les menacer de mort. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure les avaient prévenus qu'ils seront exécutés le lendemain des élections.

Menaces et intimidations en commune et province Kirundo

En date du 15 juin 2020, sur la colline Nyange-Bushaza, commune et province Kirundo, Jean Bosco Hayayezu, vice-président et Chantal Nahimana, secrétaire de la coopérative Sangwe et candidats aux élections collinaires ont adressé une correspondance à Gérard Niyokindi, Procureur de la République à Kirundo expliquant des menaces de mort proférés par Elias Nkurunziza, chef de cette colline et André Minani, chef des Imbonerakure au niveau communal. Selon des sources sur place, ces deux candidats sont victimes de dénonciations des violations commises par ces chefs. Selon les mêmes sources, ce conflit est né parce que ce chef de colline n'a pas été élu lors des élections collinaires du parti CNDD-FDD pour choisir les nouveaux élus à présenter à la CECI lors des élections collinaires. En date du 17 juin 2020, un groupe de plus de 60 Imbonerakure est venu porter plainte chez Fabien Bizumuremyi, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD avec des pancartes où était écrit qu'ils condamnaient les 2 nouveaux élus les accusant du détournement de fonds de la coopérative Sangwe. Ce secrétaire a essayé de calmer la situation en leur promettant de résoudre cette question après le deuil national.

Des conflits fonciers en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 19 juin 2020, vers 6 heures, près du marché de Gitaramuka, colline Rubuga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une foule d'Imbonerakure originaire de la colline kibenga de la même zone, commandée par Elysé Ntahondereye alias Rwanyakuye qui est en litige de parcelle avec un certain Dieudonné, commerçant, ont passé par le dessus de la clôture et ont défoncé les ménages en menaçant

les locataires de quitter et en jetant leurs biens dehors disant qu'ils viennent récupérer leurs maisons. Selon des sources sur place, ces maisons ont été construites par Dieudonné et le litige est à la CNTB au niveau national qui a suspendu l'exécution de la décision. La police est intervenue et a rétabli l'ordre. Selon les mêmes sources, les deux parties en conflit accompagnées de l'administrateur sont programmées pour se présenter au bureau de la CNTB en Mairie de Bujumbura, en date 22 juin 2020.

Une attaque armée en commune et province Rutana

En date du 17 juin 2020, vers 2 heures, au quartier Birongozi, chef-lieu de la commune et province Rutana, Eric Nsaberugira, commissaire de la police en commune Rutana a été attaqué à son domicile par des gens non identifiés armés de fusils. Selon des sources sur place, un AT qui assure la garde de ce commissaire a été blessé et désarmé en tentant de résister. La victime a été conduite à l'hôpital de Rutana pour être soignée après que ces malfaiteurs aient pris le large.

Une maison d'un membre du parti CNL détruite en commune Kayogoro, province Makamba

En date 16 juin 2020, au chef-lieu de la commune Kayogoro, province Makamba, Concessa Nzeyimana, âgée de 72 ans et membre du parti CNL a été convoquée par Zachée Misago, administrateur de la commune Kayogoro pour s'expliquer du fait qu'elle a voté pour le parti CNL et non pour le parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime a été mise dans une toilette servant de lieu de détention pour l'administrateur avant de la menotter les deux jambes jusqu'à ce qu'elle accepte la destruction de sa maison se trouvant sur la colline et zone Gatabo, commune Kayogoro. Elle a été libérée dans l'après-midi après avoir cédé à la destruction de sa seule maison d'habitation. L'administrateur communal, Zachée Misago a envoyé son AT pour superviser cette démolition. Le superviseur a exigé une rémunération qui équivaut à 33 000 fbu et 4 000 fbu pour un maçon qui a enlevé des tôles car les voisins avaient refusé de participer à ces travaux. Selon les mêmes sources, la victime avait été exigée de céder sa parcelle tout près du marché de Gatabo au profit de Révérien Ndikuriyo, président du sénat pour y ériger des échoppes. Concessa a bénéficié d'une autre parcelle tout près des bureaux de la zone sans aucune autre forme d'indemnisation.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'attaque armée, de conflits fonciers, de destruction d'une maison d'un membre du parti CNL, de menaces et intimidations.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.